

COMMUNE : 010 BONDY

ARRONDISSEMENT : 93 BOBIGNY

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BONDY

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	26,50	>>>	76 068 000	20 158 020
Taxe foncière (bâti).....	23,50	>>>	58 784 000	13 814 240
Taxe foncière (non bâti).	103,04	>>>	128 200	132 097
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)			>>>	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)			>>>	
			Total :	34 104 357

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 (5)

35 979 404	-	2 640 712	-	TASCOM	10	-	DCRTP	11
Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)		Total allocations compensatrices (7)		Produit des IFR (8)		Produit de la CVAE (9)		Prélèvement GIR (11)
						33 338 692		33 338 692

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires directe locale (à reporter colonne 7)

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7/8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10/11)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (5)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	26,50	25,91 %	25,50 %	76 068 000	19 397 340
Taxe foncière (bâti).....	23,50	22,97 %	23,50 %	58 784 000	13 814 240
Taxe foncière (non bâti).	103,04	100,73 %	99,15 %	128 200	127 112
CFE.....	>>>				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :				Produit fiscal attendu	33 338 692

A BOBIGNY
LE DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
MARC DORA
le 14 MARS 2019

Le préfet,

A Bondy
Le Maire,

Sylvine Thomassin



le 28/03/2019

le 14 MARS 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DÉLIBÉRATION DES VOTES DES TAUX

COMMUNE : 010 BONDY

ARRONDISSEMENT : 93 BOBIGNY

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BONDY

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	2 239 224
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	8 851
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	319 743
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	72 431
Taxe foncière (non bâti) :	463
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotation pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	3 430 018
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE 15	497
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental 14		Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) 17
	national 13	2019 15		
Taxe d'habitation.....	24,54	25,82	>>>	64,55
Taxe foncière (bâti).....	21,19	22,28	>>>	55,70
Taxe foncière (non bâti).	49,67	39,73	>>>	124,18
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	38,67
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	>>>	communal	>>>		

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :